

30. Août 2022

Crise énergétique : se préparer à une éventuelle pénurie en 2022/23

En vue de la crise énergétique et d'une éventuelle pénurie l'hiver prochain, l'AMS invite les musées à se préparer et à définir dès maintenant les premières mesures d'économie d'énergie. Les mesures à prendre dépendent en grande partie des conditions cadres inhérentes aux bâtiments (bureaux, salles d'exposition, dépôts), ainsi que des exigences de conservation des objets de collection. Les réflexions et recommandations générales suivantes ont pour but d'assister les musées dans leurs préparatifs. L'AMS est en outre en contact étroit avec les autorités, afin d'attirer l'attention sur les exigences spécifiques du secteur des musées et de communiquer à temps aux musées les informations pertinentes.

- Mettez sur pied un état-major de direction ou une task force qui discute et élabore aussi bien les préparatifs que les mesures concrètes et coordonne leur communication. Les connaissances des services techniques ainsi que de la conservation/restauration doivent impérativement être prises en compte.
- Rassemblez des informations pertinentes :
 - Quel est le mix énergétique général de votre institution ? Où se situent les plus grands risques ?
 - Comment se chiffrait la consommation d'énergie durant l'hiver 2021/22 ? Peut-on identifier les plus grosses consommations d'électricité ?
 - Identifiez les objets particulièrement délicats ainsi que les exigences contractuelles pour les prêts (permanents). Est-il possible de conserver séparément les objets dont les exigences sont particulièrement élevées ou complexes ? Les conditions climatiques peuvent-elles être adaptées dans les contrats de prêt ?
 - Vérifiez dans quelle mesure il est possible d'adapter la température ambiante dans les salles d'exposition, les bureaux et les dépôts afin de minimiser les frais de chauffage et de refroidissement.
- Sur la base des informations recueillies, élaborez un premier plan de mesures générales permettant d'économiser concrètement 10 à 15 % d'électricité.
- Sensibilisez vos collaborateurs à cette thématique et communiquez de manière transparente sur les mesures prévues.
- Restez en contact avec votre organisme responsable afin d'expliquer la situation concrète dans votre propre établissement et de définir les responsabilités ainsi que les autres options d'action.
- Définissez les mesures d'urgence à mettre en œuvre en cas de panne totale d'électricité et de gaz (en termes de sécurité, de conservation, etc.).
- Donnez l'exemple. Informez activement votre public des économies d'énergie et des mesures concrètement mises en œuvre.
- Echangez en réseau avec d'autres musées, partagez vos connaissances.